

SOMMAIRE

■ Thématiques abordées lors de la table ronde 2019	2
■ Le réseau d'aires marines protégées de la façade Atlantique en chiffres et en image	5
■ Atlas des oiseaux marins et cétacés du Sud Gascogne : De l'estuaire de la Gironde à la Bidassoa.....	8
■ Avancement des « analyses de risques pêches » au sein des sites N2000 de la façade.....	10
■ EAU LA LA – C'est beau la mer !.....	12
■ AME : des élèves mobilisés pour préserver et gérer le milieu marin.....	14
■ Qui sont les oiseaux et les mammifères marins au parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ?	16
■ Quelle gouvernance Natura 2000 en mer pour demain ?	18
■ Le point sur les échouages et captures accidentelles de dauphins communs dans le golfe de Gascogne	19
■ Retour sur le colloque sports mer et littoral des 29 et 30/11/2018 à Quiberon	21
■ Combien coûte Natura 2000 ?	23
ACTUALITES	24
BREVES	24
CA BOUGE... ..	25

■ THEMATIQUES ABORDEES LORS DE LA TABLE RONDE 2019

- Voir le compte rendu de la table ronde à paraître
- Les présentations sont d'ores et déjà accessibles sur [MAIA](#), [ici](#)

Programme :

[Forum des AMP](#) (*Emmanuel Caillot, RNF*)

[Colloque National AMP](#) (*Jean-François Sys, UICN*)

[Infrapolmar](#) (*Sophie BAHE de VIGIPOL, syndicat pour gestion pollution marine*)

Boîte à outils à destination des collectivités pour la gestion des petites pollutions marines

[Boîte à outils](#) (*Aurélien Schmitt, Laure Dupéchaud, AFB*) :

- Outils à votre disposition pour la gestion des AMP
- Fiches de capitalisation sur la mise en oeuvre des mesures de gestion et de suivi

[Zapping des AMP](#) :

La parole est à vous : on passe en revue les temps forts de l'année dans chacune des AMP des façades Atlantique et Manche mer du Nord.

[DCSMM](#) :

Actualités sur cette directive entre fin du premier cycle et lancement du second

[Cartographie en Atlantique](#) :

retours sur l'enquête sur les besoins cartographiques en Atlantique (*Guillaume Paquignon, AFB*)

[Zones de protection forte](#) (*Guillaume Paquignon*)

Une mesure du Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) consiste à mettre en place des Zones de Protection Fortes (ZPF). Ces zones couvrent actuellement 0,2% des eaux métropolitaines. Cette mesure vise à faire progresser ce chiffre d'ici 2030 en constituant à terme, un réseau de protections fortes cohérent, connecté et représentatif de la diversité des écosystèmes marins de chaque façade maritime en métropole. Ces protections fortes seront prioritairement mises en place au sein de grandes aires marines protégées existantes telles que des sites Natura 2000 ou des parcs naturels marins. Le cadrage national est finalisé depuis juin 2018 et le recensement des ZPF pré existantes est en cours.

Projet d'étude des [zones d'alimentation limicoles](#) (*Emmanuel Caillot, RNF*)

Caractérisation des zones d'alimentation des limicoles côtiers hivernants et des activités humaines de l'estran - volet " limicoles côtiers " de l'Observatoire Patrimoine Naturel Littoral (RNF-AFB) : Présentation du protocole de collecte de données, de sa phase test (hiver 2018-2019) sur quelques

sites, des premiers résultats obtenus et des perspectives d'analyses et autres productions cartographiques visant à sa généralisation à d'autres sites.

Aire marine éducative (*Céline Paris et Marine Guilbert, AFB*):

Mise en œuvre concrète : Comment ça se déroule ? Quel temps ça prend ? Pour quels résultats ?

Partenariat SHOM / AFB / Bookbeo (*Clarence Labbé, AFB*):

Il y a deux ans, lors d'un partenariat entre le Shom et l'entreprise BookBeo, un premier essai d'application smart phone à destination des plaisanciers a été développé sur la zone Baie de la Forêt - Les Glénan. Dans le cadre du Life Marha nous saisissons l'opportunité de relancer ce projet pour travailler sur l'intégration de messages de sensibilisation dans une application d'aide à la navigation en Bretagne.

Deux paramètres laissent espérer de très nombreux téléchargements : elle sera gratuite pour l'utilisateur et le fond de carte Shom devrait être apprécié pour la navigation.

Cet outil présente donc un potentiel très important de communication auprès d'usagers des aires marines protégées.

Le cahier des charges doit être finalisé pour le mois de mars 2019. Nous envisagerons ensemble comment cette appli peut devenir un outil privilégié des gestionnaires pour communiquer avec les plaisanciers de leur zone.

Surveillance et contrôle de l'environnement marin (*Laure Dupéchaud et Antonin Gimard, AFB*)

Pour faire suite aux éditions précédentes, nous ferons un point sur les aspects de contrôle et surveillance environnement marin : quel bilan des contrôles menés ? Quelles évolutions dans les liens entre gestionnaires et unités de contrôle ?

Ateliers

Atelier 1 : Réflexions sur des protocoles de suivis participatifs des herbiers, bancs de Maerl, substrats rocheux subtidiaux en sciences participatives. *Virginie Antoine (AFB)*

3 protocoles des habitats marins " substrats rocheux subtidiaux " (avec un focus sur les faciès à Gorgones du golfe du Morbihan), " bancs de maërl " et " herbiers " doivent être développés dans le cadre du Life Marha.

Il s'agira lors de cet atelier d'échanger entre scientifiques référents sur ces habitats, gestionnaires d'AMP, représentants d'associations de plongeurs et de sciences participatives pour trouver le bon compromis dans le développement de ces protocoles.

>comment obtenir des données issues des sciences participatives complémentaires à des données provenant des programmes de recherche (besoins en modélisation par exemple), et/ou de surveillance pour évaluer l'état de santé de ces habitats en plus de sensibiliser les plongeurs bénévoles ?

> Quelle " feuille route/ cahier des charge " pour lancer des appels à projets afin de développer ces protocoles de suivis participatifs et les tester sur des sites pilotes ?

Atelier 2 : Suivis des récifs d'hermelles *Karine Dedieu (AFB), Stanislas Dubois (IFREMER)*

Des suivis hermelles sont élaborés pour les gestionnaires (réalisables par les gestionnaires et pas nécessairement par un prestataire) et ont vocation à évaluer localement leur état de santé. Cet atelier propose de faire un point sur les protocoles existants ainsi que sur la façon de calculer leur état de santé (indicateur d'évaluation). Ces habitats figurant dans les directives européennes, une mise en contexte relative au déploiement national sera également expliciter ainsi que les études de recherche en cours ayant pour but d'optimiser la qualité des suivis et des évaluations de cet habitat.

Atelier 3 : Surveillance des Poissons, AMPs et DCSMM *Pierre Thiriet, Antoine Dervaux et Anthony Acou, UMS PatriNat, Responsables Thématiques*

Surveillance des poissons en milieux côtiers : Pertinence et faisabilité de créer des suivis standardisés et mutualisés qui répondent aux différents besoins/obligations réglementaires (dont AMPs et DCSMM)". Nous consacrerons la première partie de l'atelier à recueillir votre avis sur cette problématique selon un format ouvert (libre à vous d'intervenir pas des questions/remarques/débats). Puis une fois la problématique affinée et acceptée consensuellement, nous consacrerons la seconde partie de l'atelier à co-construire la démarche nécessaire à l'élaboration d'un tel programme de surveillance mutualisée. La première étape pourrait par exemple inclure l'élaboration avec les gestionnaires d'un questionnaire à destination des gestionnaires, visant à recenser leurs suivis poissons existants et leurs autres besoins de suivis Poissons encore non couvert, notamment en termes d'espèces d'intérêts particuliers (patrimoniale, commerciale, fonctionnelle), de fonctionnalité halieutiques des habitats inclus dans l'AMP, d'évaluation de mesures de gestions et d'impacts d'activités, etc.

Contact :

Mélanie Odion

Géomaticienne, Antenne Atlantique de l'AFB

melanie.odion@afbiodiversite.fr

Contexte

Le réseau d'AMP évolue dans le temps grâce à la création de nouvelles AMP, à la modification de périmètres et de certains statuts (désignation de SIC en ZSC). La donnée officielle liée est administrée par l'AFB, et de nombreuses informations qualitatives sont produites par les gestionnaires.

> OU TROUVER L'INFO ?

Les géo-portails sur les aires marines protégées de l'Atlantique (<http://www.maia-network.org>), de la Manche - Mer du nord (<http://www.panache.eu.com>) et de la convention de mer régionale OSPAR (<http://mpa.ospar.org>), créés dans le cadre de projets européens, ont impulsé la création d'un site couvrant l'ensemble de l'espace maritime français. Ce nouveau portail national des aires marines protégées (http://www.amp.afbiodiversite.fr/accueil_fr) permet de consulter une fiche d'identité pour chacune des aires marines protégée (AMP) françaises, au sens des codes de l'environnement de France métropolitaine et des collectivités d'outre mer ainsi que les aires marines protégées reconnues au niveau international.

Cette fiche d'identité est constituée d'informations générales et de données sur la gestion de l'aire marine protégée (texte réglementaire, plan de gestion, habitats et espèces, etc.).

> A VOUS DE JOUER

C'est à vous en tant que gestionnaire de compléter et gérer les informations associées à votre aire marine protégée. L'accès se fait dans la partie "Espace réservé" en haut à droite des différents portails.

Pour ce faire, un guide « contributeur » est disponible et téléchargeable sur la page d'accueil de l'espace réservé (ou collaboratif). Ce guide a été actualisé suite à l'évolution de plusieurs rubriques notamment « texte réglementaire » et « plan de gestion ».

> DANS QUEL BUT ?

Ces différents portails ont pour objectif de répondre aux besoins des gestionnaires de diffuser des informations officielles et fiables associées aux aires marines protégées.

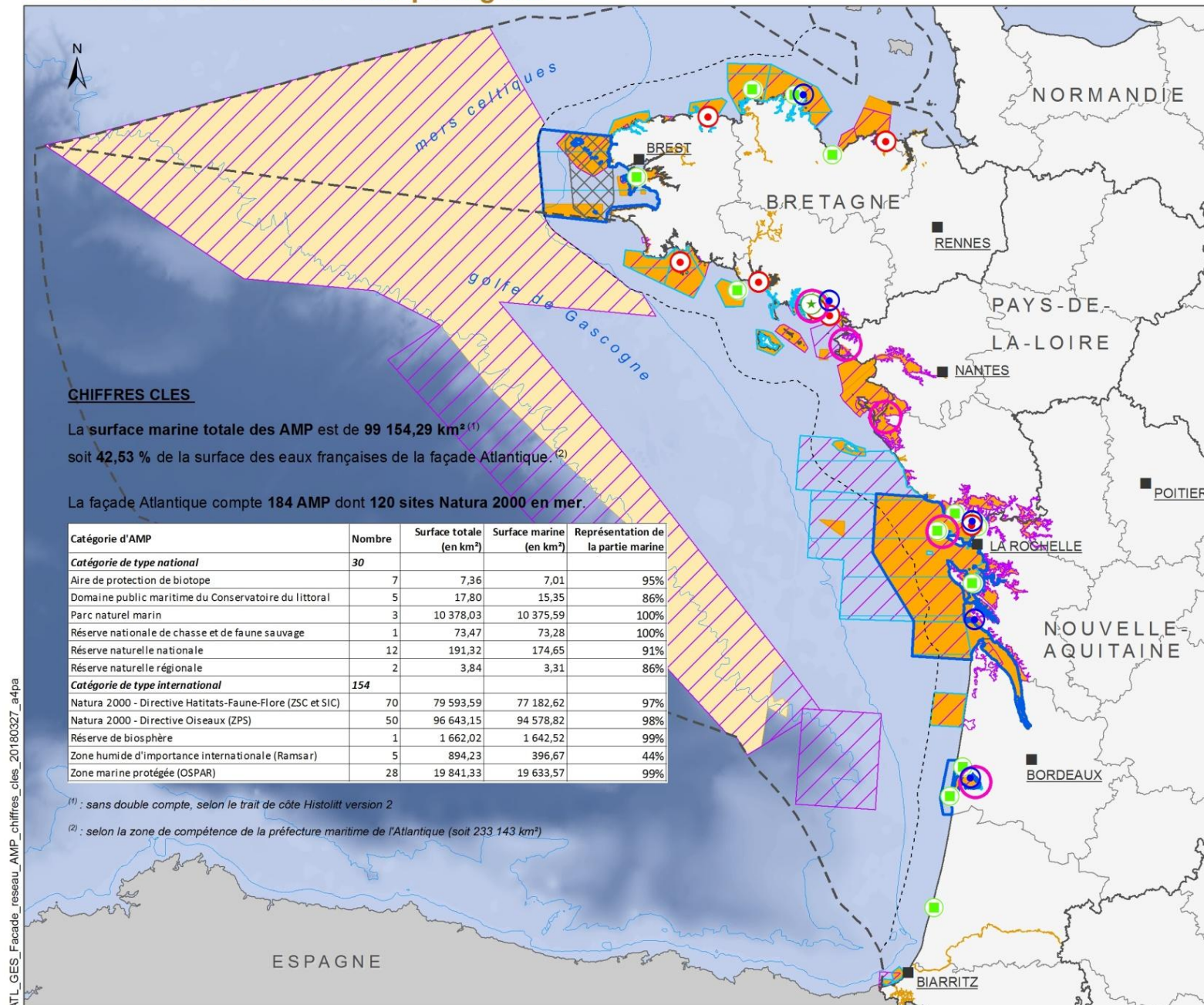
De plus, la base de données associée à ces différents portails permet de procéder régulièrement à l'évaluation du réseau des aires marine protégées, à différentes échelles. Par exemple, une analyse sera faite en vue du colloque national qui veut faire le bilan de la dernière stratégie nationale de création et gestion des AMP et réfléchir à l'avenir.

Petite nouveauté : une page dédiée aux chiffres clés est disponible sur le portail national. Elle permet de consulter des tableaux préconçus regroupant des informations concernant le nombre et la surface

des catégories d'aires marines protégées selon le découpage de l'espace maritime français. Il sera bientôt possible de réaliser sa propre recherche dans une page "Chiffre clé rapide" et d'exporter le tableau de résultats ainsi obtenu au format Excel.

Où en sommes-nous ?

Retrouvez cette carte et toutes celles produites par l'AFB sur les aires marines protégées dans la rubrique cartotheque du site www.cartomer.fr



CHIFFRES CLES

La surface marine totale des AMP est de 99 154,29 km² ⁽¹⁾

soit 42,53 % de la surface des eaux françaises de la façade Atlantique. ⁽²⁾

La façade Atlantique compte 184 AMP dont 120 sites Natura 2000 en mer.

Catégorie d'AMP	Nombre	Surface totale (en km ²)	Surface marine (en km ²)	Représentation de la partie marine
Catégorie de type national	30			
Aire de protection de biotope	7	7,36	7,01	95%
Domaine public maritime du Conservatoire du littoral	5	17,80	15,35	86%
Parc naturel marin	3	10 378,03	10 375,59	100%
Réserve nationale de chasse et de faune sauvage	1	73,47	73,28	100%
Réserve naturelle nationale	12	191,32	174,65	91%
Réserve naturelle régionale	2	3,84	3,31	86%
Catégorie de type international	154			
Natura 2000 - Directive Habitats-Faune-Flore (ZSC et SIC)	70	79 593,59	77 182,62	97%
Natura 2000 - Directive Oiseaux (ZPS)	50	96 643,15	94 578,82	98%
Réserve de biosphère	1	1 662,02	1 642,52	99%
Zone humide d'importance internationale (Ramsar)	5	894,23	396,67	44%
Zone marine protégée (OSPAR)	28	19 841,33	19 633,57	99%

⁽¹⁾ : sans double compte, selon le trait de côte Histolitt version 2

⁽²⁾ : selon la zone de compétence de la préfecture maritime de l'Atlantique (soit 233 143 km²)

Aire marine protégée de type national

- Parc naturel marin
- Réserve naturelle nationale et régionale
- Réserve nationale de chasse et de faune sauvage
- Aire de protection de biotope
- Domaine public maritime (Conservatoire du littoral)

Aire marine protégée de type international

Natura 2000 - Directive Oiseaux

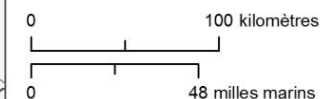
- Zone de protection spéciale

Natura 2000 - Directive Habitats-Faune-Flore

- Site d'importance communautaire
- Zone spéciale de conservation
- Réserve de biosphère (UNESCO-MAB)
- Zone humide d'importance internationale (RAMSAR)
- Zone marine protégée (OSPAR)

Délimitation maritime

- Limite des parties françaises des sous-régions marines
- - - Limite de la mer territoriale française (12 MN)



Sources des données :
- AMP : AFB, 03/2019
- Fond de carte : AFB, SHOM*, IGN, GEBCO et IFREMER
*: ne pas utiliser pour la navigation

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980

Contact :

Mathieu Entraygues

Chargée de mission oiseaux

Antenne Atlantique de l'AFB

mathieu.entraygues@afbiodiversite.fr

Contexte

Le premier atlas des oiseaux marins et cétacés du golfe de Gascogne a été publié en 2009 (Castège & Hémery 2009). Il se basait sur les suivis océanographiques standardisés effectués par navires entre 1976 et 2002 à l'échelle du golfe de Gascogne. Cet ouvrage présentait la répartition spatiale de 36 espèces d'oiseaux marins et des principales espèces de cétacés. Au-delà des données de répartition propre à chaque espèce, des zones de concentration de biodiversité ont été mises en évidence et ont contribué à la définition des aires marines protégées (AMP).

> NOUVELLE EDITION

Une décennie plus tard, un bilan était nécessaire pour évaluer la pertinence des AMP créées ainsi que l'évolution de ces espèces à forts enjeux de conservation dans un contexte de changements climatiques. L'Antenne Atlantique de l'AFB a grandement participé à l'éclosion de ce nouvel atlas en finançant le travail préalable de réactualisation des 40 000 données récoltées selon le même protocole de 2003 à 2015 (Milon, E., Castège, I., 2016. Répartition des oiseaux marins et cétacés dans le sud du golfe de Gascogne. Centre de la Mer de Biarritz/Agence des Aires Marines Protégées, 155p.).

Ce nouvel atlas valorise les résultats de ce rapport et a été agrémenté d'informations complémentaires sur les 50 espèces sélectionnées et présentées, avec la participation d'une vingtaine d'experts.

Cet ouvrage s'adresse au plus grand nombre, aux naturalistes et à quiconque s'intéresse aux écosystèmes marins. Il doit également servir à répondre aux demandes des gestionnaires en matière de conservation, de gestion des prédateurs supérieurs et d'application des textes nationaux et communautaires (aires marines protégées, directive cadre Stratégie pour le milieu marin, etc.).



Le littoral de Nouvelle-Aquitaine apparaît comme une région clé pour mesurer les évolutions de ces espèces grâce aux secteurs d'importance pour les prédateurs supérieurs de son territoire, tels les canyons de Capbreton et du cap Ferret, les abords du bassin d'Arcachon ou encore l'estuaire de la Gironde. Toutes ces zones sont bien connues pour contribuer à l'alimentation, à la reproduction ou au repos des oiseaux et mammifères marins.

Référence : Castège I. & Milon É. 2018. — Atlas des oiseaux marins et cétacés du Sud Gascogne : De l'estuaire de la Gironde à la Bidassoa. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 280 p. (Patrimoines naturels ; 78).

Où en sommes-nous ?

On peut se procurer l'ouvrage via ce site (30€) :

<http://sciencepress.mnhn.fr/fr/collections/patrimoines-naturels/atlas-des-oiseaux-marins-et-cetaces-du-sud-gascogne>

Contact :

Casabonnet Hugues

Chargé de mission N2000 et pêche, AFB Antenne Atlantique

hugues.casabonnet@afbiodiversite.fr

Contexte

La prise en compte des activités de pêche maritime professionnelle dans le cadre de Natura 2000 est prévue par la loi de 2016 pour la reconquête de la biodiversité (art.91). Elle repose sur un dispositif administratif (circulaires ministérielles) et technique (méthodologie) défini au niveau national et mis en œuvre localement à l'échelle des sites Natura 2000.

Cette mise en œuvre peut faire l'objet de financement au titre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la pêche (mesure 40 du programme 2014/2020) à travers des appels à projets.

> DES ANALYSES REALISEES EN PARTENARIAT AVEC LES PROFESSIONNELS DE LA PECHE

Depuis 2016, l'antenne atlantique de l'AFB et les comités des pêches et des élevages marin (national, Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire et Bretagne,) se sont engagés dans la réalisation des analyses de risques de dégradation des habitats de 16 sites Natura 2000 de la façade atlantique. Ces analyses sont réalisées dans le cadre de 3 projets FEAMP partenariaux (PAMPAQ, LCN2000 et HARPEGE) auxquels les services de l'Etat, les autorités de gestion et les opérateurs de sites Natura 2000 sont associés.

Les sites Natura 2000 ont été retenus dans ces projets au regard de l'importance de leur étendue en mer et selon les informations disponibles à la fois sur les activités de pêche et sur les habitats d'intérêt communautaires. Ainsi, 8 sites Natura 2000 ont été sélectionnés en Bretagne, 4 en Pays de la Loire et Charente maritime et 4 en Nouvelle Aquitaine.

> LES GRANDES ETAPES ET AVANCEMENT

La réalisation des analyses s'opère en 3 grandes étapes :

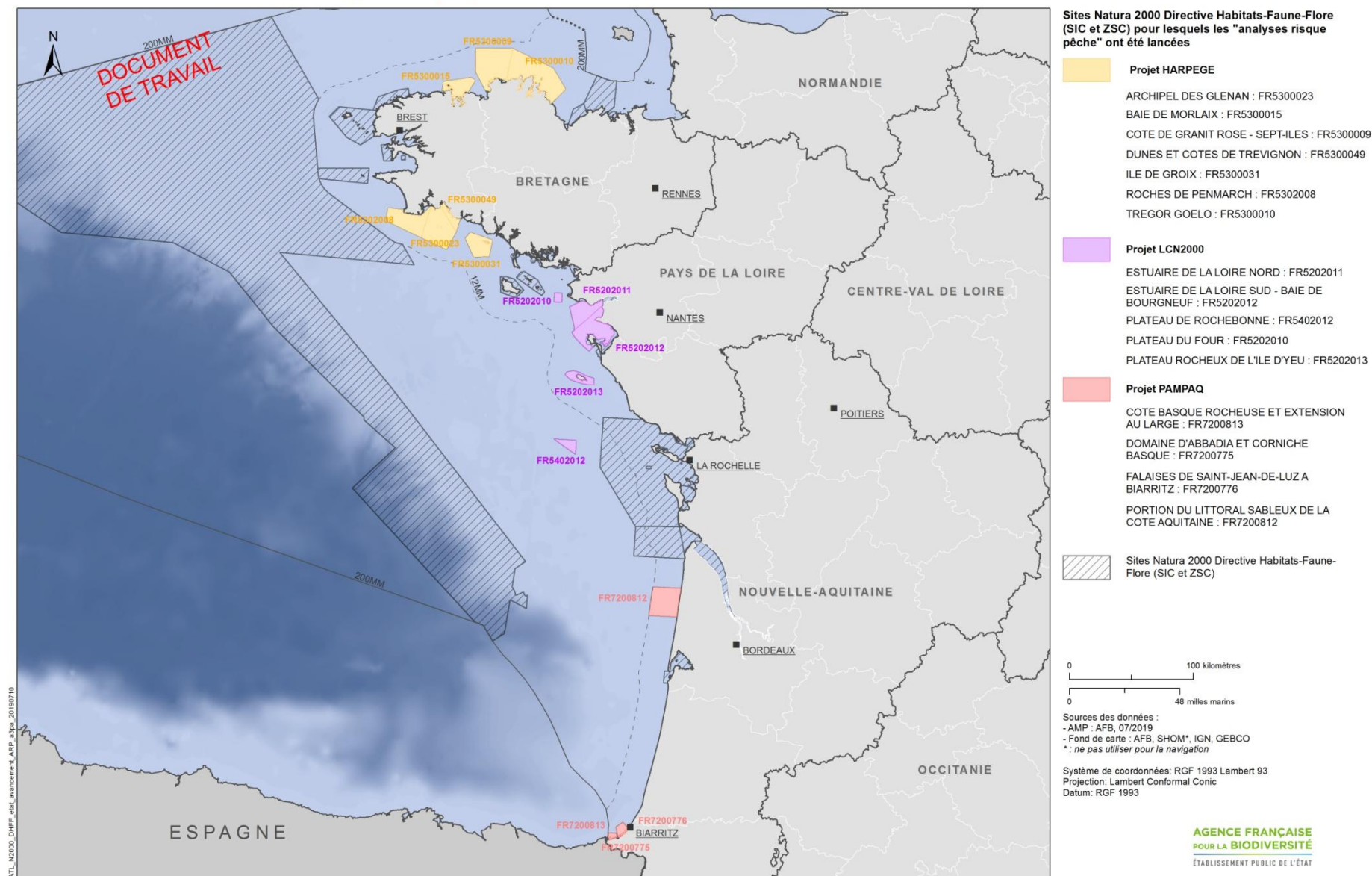
1. Diagnostic des activités de pêche en présence ;
2. Analyse des risques de dégradations (croisement d'informations pour identifier les interactions et les risques associés) ;
3. Discussion sur les propositions de mesure de gestion lorsque nécessaire.

A ce jour les 2 premières étapes ont été réalisées pour 14 des 16 sites Natura 2000.

Des propositions de mesures (réglementaires et de sensibilisation) ont quant à elles été discutées sur 7 des 16 sites Natura 2000, certaines sont d'ores et déjà opérationnelles depuis le début de l'année 2019 après avoir été discutés et validés par les comités de pilotage des sites Natura 2000 concernés.

Où en sommes-nous ?

Les analyses de risque pêche ont été lancées sur 16 sites Natura 2000 de la façade. Les travaux et les discussions de propositions de mesures se poursuivent et devraient être finalisés courant 2019. Ce travail devrait être étendu aux autres sites Natura 2000 de la façade, de nouveaux projets entre les comités des pêches et l'AFB ont été montés courant 2019 (notamment au sein des parcs naturels marins du Bassin d'Arcachon et de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

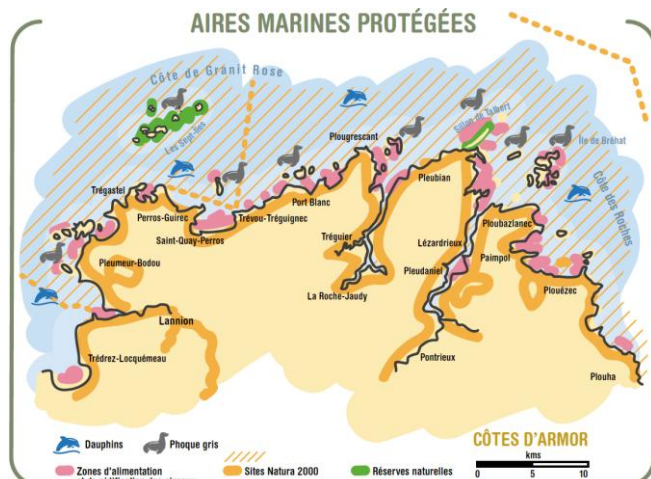


Contexte

Les Schémas d'Aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et les Documents d'Objectifs (DOCOBs) Natura 2000 partagent des objectifs de bon état écologique du milieu marin, en termes de biodiversité et de qualité des eaux. Pour atteindre ces objectifs, les 2 DOCOBs et les 2 SAGE de notre territoire préconisaient notamment des actions de sensibilisation des plaisanciers.

C'est pourquoi les 3 structures en charge des SAGE et des sites Natura 2000 ont décidé d'unir leurs forces pour élaborer un projet commun en répondant à l'appel à manifestation d'intérêt 2017 des façades Manche mer du Nord-Atlantique : « Éviter ou réduire les impacts des activités sur la biodiversité marine ». Le projet est ainsi financé à hauteur de 60 % par l'AFB, les 40% restants sont apportés par les structures en charge des SAGE et des sites Natura 2000 : Lannion-Trégor Communauté, Guingamp Paimpol Agglomération et le Pays de Guingamp.

> LE TERRITOIRE



Le territoire du projet correspond aux territoires des SAGE « Baie de Lannion » et « Argoat-Trégor-Goëlo », des sites Natura 2000 « Rivière du Léguer », « Côte de Granit Rose – Sept-Iles » et « Trégor-Goëlo », sur Lannion-Trégor Communauté, Guingamp-Paimpol Agglomération et les communes de Plouha et Bréhat.

> LES THEMATIQUES : EAU ET BIODIVERSITE...

La campagne a permis d'aborder les thématiques suivantes :



- Carénage / Attention pas de carnage ! comment entretenir son bateau sans polluer, quelles alternatives aux antifoulings...
- Eaux grises - eaux noires / D'égoûts et des couleurs : pas de chasse d'eau au-dessus des parcs à huîtres !
- Mouillages et herbiers de zostères / Ancrez sans frapper : comment préserver nos précieuses prairies sous-marines
- Gestion des déchets / Trier, c'est pas la mer à boire : les recommandations à bord et à terre pour bien gérer ses déchets... comme à la maison !
- Approche des oiseaux et mammifères marins / L'art de se faire discret : une biodiversité remarquable... mais fragile, notamment en période de reproduction
- Pêche de loisir / Comme un poisson dans l'eau : rappel des bonnes

Où en sommes-nous ?



Après plusieurs réunions de concertation avec les usagers et gestionnaires de ports, et les propositions de notre prestataire l'Agence Médiapilote, les différents outils de la campagne ont été édités : l'outil « phare » est un kit de 6 fiches thématiques assemblées avec un anneau et un porte-clés. Ce kit est décliné en une version « libre-service » au format livret, en français et en anglais.

Des affiches rassemblant l'ensemble des « beaux gestes » seront visibles dans les capitaineries, shipchandlers, vitrines des plaisanciers...

Deux saisonniers ont été recrutés pour la saison estivale.

Ils ont pour mission de sensibiliser les plaisanciers sur l'ensemble

des thématiques du programme, mais aussi de réaliser une enquête qui nous permettra d'évaluer cette opération.

Le site web www.protegeonslamer.bzh permettra d'ici la fin de l'été d'accéder à des contenus enrichis et actualisés sur l'ensemble des thématiques (actualités, vidéos, liens, documents...).

Contact :

Cécile Barraud

Chargée de communication et de sensibilisation au PNM estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

cecile.barraud@afbiodiversite.fr

Contexte

« Quand l'école devient gestionnaire d'une aire marine protégée »

Une « aire marine éducative » est une zone maritime littorale de petite taille qui est gérée de manière participative par les élèves et les enseignants d'une école primaire suivant des principes définis par une charte. Elle constitue un projet pédagogique et éco-citoyen de connaissance et de protection du milieu marin par des jeunes publics. La classe est ainsi placée au sein d'une dynamique territoriale faisant appel à l'expertise de l'école et de la commune concernée, mais aussi d'associations d'usagers ou de protection de l'environnement.

> QUOI DE NEUF AU PARC NATUREL MARIN DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET DE LA MER DES PERTUIS ?

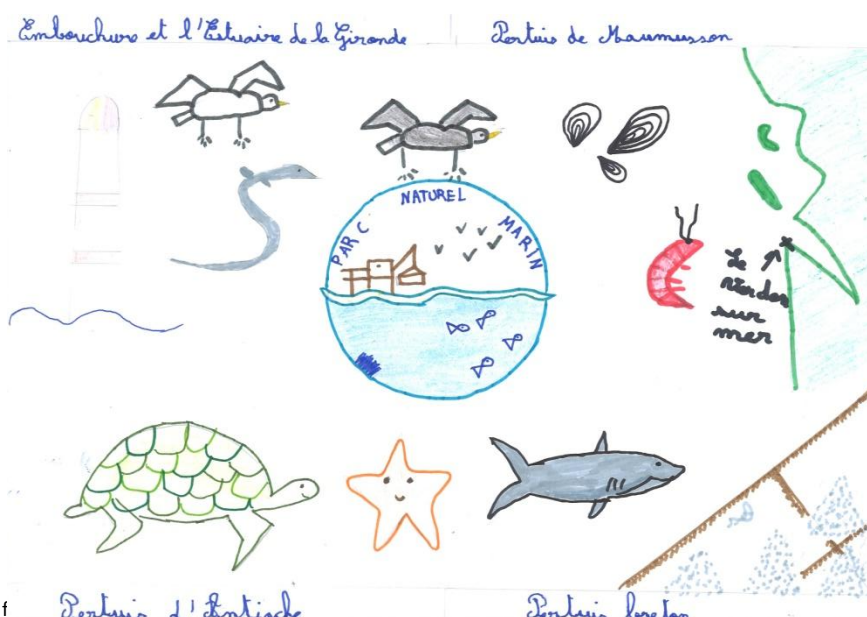
Après la création des 2 premières aires marines éducatives (AME) à la rentrée 2017, 4 nouvelles écoles se sont engagées dans ce dispositif en 2018-2019 afin de sensibiliser les élèves à la gestion d'une zone littorale proche de leur école.

Le Parc compte désormais 6 aires marines éducatives réparties sur le littoral vendéen, charentais et girondin, pour lesquelles les élèves, les équipes pédagogiques et les associations d'éducation à l'environnement ont développé tout au long de l'année des projets de préservation et de gestion du patrimoine naturel et culturel marin.

Les travaux et projets des 6 écoles ont été riches et variés : mise en œuvre de méthodes d'inventaire scientifiques, rencontre des acteurs du territoire (pêcheurs, gestionnaires de port, chantier de construction navale...), rédaction d'un journal, découverte de l'estran, navigation dans les pertuis, lectures de paysage. L'ensemble de ces éléments aura permis aux enfants de dresser un état des lieux de leur AME et de faire des propositions d'actions pour la préservation de la mer. Riches des projets menés, les classes ont obtenu le label « Aire marine éducative » en fin d'année.

> UN EVENEMENT FEDERATEUR

Les élèves ont également participé au concours organisé par le Parc sur le thème « Dessine-moi le Parc naturel marin ». Ces dessins devaient être affichés lors de la journée de rassemblement des 150 élèves, le 7 juin au Musée maritime de La Rochelle, qui a été annulée en raison de la tempête Miguel. Ce n'est que partie remise puisqu'un nouveau rendez-vous est donné courant novembre afin que les élèves des AME (qui devraient être une douzaine en 2019-2020) se retrouvent au Festival international du film d'aventure !



Lettre d'information des gestionnaires d'AMP de la f

Un des dix dessins primé en image :

Ambre Godefroy, AME Le Verdon-sur-mer



Les AME, aux côtés d'autres actions qui devraient être lancées, participent à l'atteinte d'un des objectifs du plan de gestion qui vise à la sensibilisation du plus grand nombre.

© Club Unesco La Rochelle,
AME La Genette

■ QUI SONT LES OISEAUX ET LES MAMMIFERES MARINS AU PARC NATUREL MARIN DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET DE LA MER DES PERTUIS ?

Contact :

Amandine Eynaudi

Chargée de mission patrimoine naturel au PNM estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

amandine.eynaudi@afbiodiversite.fr

Contexte

Une campagne de survols aériens pour recenser oiseaux et mammifères marins dans le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

La fréquentation des oiseaux, des mammifères marins ainsi que des tortues marines sur le vaste territoire du Parc est peu connue, rendant difficile l'adoption de mesures de gestion adaptées à leur préservation. Pour pallier ce déficit de connaissances et acquérir des données sur les espèces et leur répartition, le Parc naturel marin met en œuvre une campagne de 8 sessions de survols aériens réalisée par les scientifiques de l'observatoire Pelagis (Université de La Rochelle / CNRS). Les résultats obtenus à l'horizon des 2 ans permettront de connaître la diversité, la distribution, les effectifs et l'abondance des différentes espèces ou groupes d'espèces, ainsi que les variations d'effectifs en fonction des saisons. Ces survols permettront également de collecter de nouvelles données sur la présence de macro-déchets flottants et sur le trafic maritime.

> LA CAMPAGNE EN QUELQUES CHIFFRES CLES

Zone d'étude (Périmètre PNM + ZPS Pertuis Rochebonne) : **15 000 km²**

4 sessions de survols de 3 500 km chacune par an, déclinées en 4 plans successifs, et sur deux années (2019 et 2020).

Déjà **39 heures de vols** en effort réalisées.

4885 observations relatives à la **mégafaune marine**.

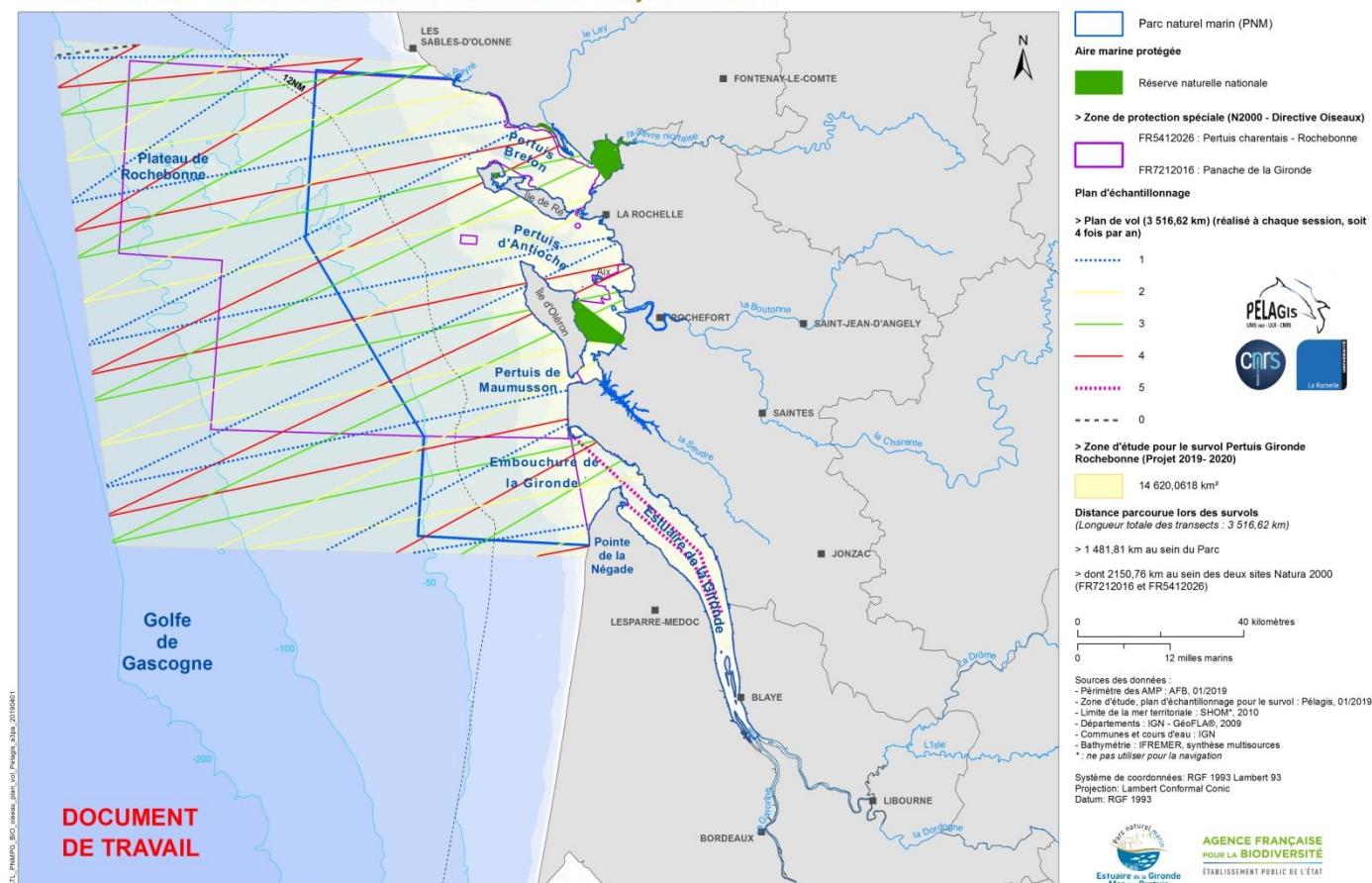
4140 observations d'oiseaux marins (Hiver : 3503 ; **22 espèces et plus de 12000 individus** / Printemps 637, **17 espèces et près de 2000 individus**)

247 observations de mammifères marins (Hiver :

177 ; **3 espèces et plus de 900 individus** / Printemps 70, **5 espèces et près de 269 individus**)



Benjamin Guichard/AFB



> DES RESULTATS ENCOURAGEANTS

Deux sessions ont déjà été réalisées, la première en février 2019 (dite session d' « hiver ») et la seconde fin mai début juin (dites session de « printemps »). Lors de ces survols, les plans d'échantillonnage ont été couverts respectivement à 95 % (session « hiver ») et 100 % (session « printemps ») dans des conditions d'observation bonnes à très bonnes.

La session d'hiver confirme la présence marquée de nombreuses espèces (notamment dauphin commun, marsouin commun, alcidés, fou de bassan, mouette tridactyle, etc.). La session de printemps, bien que les observations soient moins nombreuses, montre que les cétacés sont toujours présents (dauphin commun et le marsouin commun) ainsi que d'autres espèces telles que le dauphin de Risso, le petit rorqual et le grand dauphin.

Lors de ces survols, des requins peau-bleue ont été observés très fréquemment (80 observations). Les alcidés et les mouettes tridactyles étaient quasiment absents de la zone, alors que les fous de Bassan et les grands laridés ont été les plus fréquemment observés. Les petits puffins (puffins des anglais ou des Baléares), les hydrobatidés (océanites), les grands labbes ont également été réguliers.

Pour la plupart des taxons observés, le volume de données devrait permettre d'estimer les densités et les habitats préférentiels.

Où en sommes-nous ?

La prochaine session de survols est prévue pour fin juillet, début août et les premières analyses seront disponibles dans le rapport intermédiaire des campagnes attendues pour début 2020.

Contact :

Sauboua Paul

Responsable gouvernance et usages projet LIFE Marha, AFB

paul.sauboua@afbidoversite.fr

Contexte

Le projet Marha entend renforcer les initiatives existantes dans l'objectif de rétablir et maintenir le bon état de conservation des habitats naturels marins. Plusieurs axes de travail ont été défini parmi lesquels la gouvernance des sites Natura 2000 apparaît comme un élément déterminant.

La transposition française des directives européennes Natura 2000 s'est traduite par une gouvernance orientée sur la sphère locale, décision qui a imposé un modèle innovant de gouvernance côtière. Néanmoins le déploiement du dispositif Natura 2000 sur le milieu marin reste encore récent, la situation doit être analysée pour en envisager d'éventuels ajustements.

> UN POINT SUR LA GOUVERNANCE DE NATURA 2000 EN MER POUR CO-CONSTRUIRE DES MESURES D'AMELIORATION

Un travail de caractérisation de la gouvernance des sites Natura 2000 en mer est ainsi en cours afin d'en identifier dans un premier temps les principaux points forts et points faibles au regard des différents contextes. Cette réflexion est menée en concertation avec les préfetures maritimes qui coordonnent l'action de l'Etat en mer et président les instances de gouvernance des sites marins. Sur la façade Atlantique, ce sont huit sites représentatifs pour lesquels des membres de Copils et des acteurs non engagés directement ont été sollicités. Compilés avec les résultats d'entretiens sur les autres façades, ces échanges permettront d'identifier des clefs de compréhension qui seront partagés lors de deux évènements :

- au colloque national des AMP en octobre à Biarritz : les premiers résultats seront présentés à une analyse collective ;
- au cours d'un atelier dédié en janvier 2020 à Rennes : les résultats consolidés seront partagés avec gestionnaires, services de l'Etat, membres des Copils afin d'en identifier des mesures d'amélioration collégialement partagées.

Où en sommes-nous ?

Un ensemble de gestionnaires volontaires sera accompagné dès 2020 dans la mise en œuvre d'une ou de plusieurs de ces mesures d'améliorations. Aux côtés de six sites partenaires du projet Marha, les autres gestionnaires volontaires seront invités à répondre à un appel à manifestation d'intérêt, afin d'en sélectionner une dizaine qui pourra aussi bénéficier d'un tel appui.

■ LE POINT SUR LES ECHOUAGES ET CAPTURES ACCIDENTELLES DE DAUPHINS COMMUNS DANS LE GOLFE DE GASCogne

Contact :

Stéphanie Tachaires

Chargée de mission « pêche et usages maritimes », Agence française pour la biodiversité
stephanie.tachaires@afbiodiversite.fr

Contexte

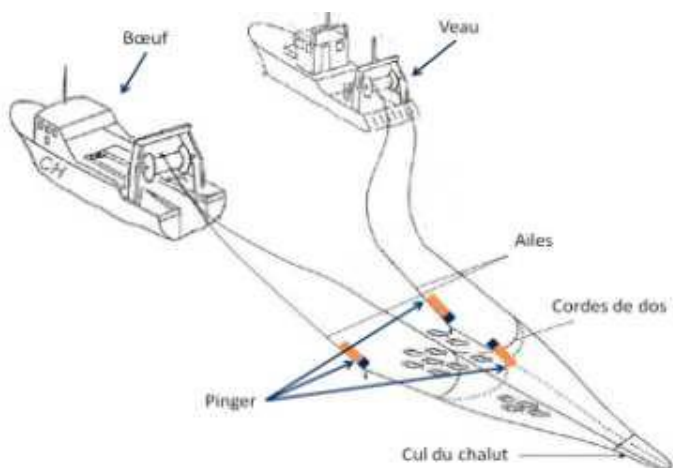
Depuis l'hiver 2016, des échouages importants de mammifères marins, essentiellement des dauphins communs sont observés dans le golfe de Gascogne. Une majorité de ces dauphins présentent des traces de captures accidentelles par les engins de pêche (Observatoire Pélagis). L'épisode s'est répété les deux derniers hivers, une période à risque entre décembre et avril a été déterminée.

> UN GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL SUR LES CAPTURES ACCIDENTELLES

La direction des pêches maritimes et de l'aquaculture et la direction de l'eau et de la biodiversité des Ministères en charge de la pêche et de l'écologie réunissent depuis plus deux ans maintenant un groupe de travail afin de diminuer ces captures accidentelles dans le golfe de Gascogne en hiver. Ce groupe associe les organisations professionnelles « pêche », l'IFREMER, l'observatoire Pélagis, l'AFB et des organisations non gouvernementales depuis fin 2018 (FNE et la LPO).

> DES MESURES MISES EN PLACE EN 2018-2019

Plusieurs mesures ont été mises en place lors de la dernière campagne de pêche 2018-2019 afin d'une part de mieux caractériser le phénomène de captures accidentelles et le limiter d'autre part :



- Utilisation volontaire de pingers (DDD-03) pour l'ensemble de la flottille de chalutiers pélagiques (13 paires actives en 2019) (pingers ayant montré un bon niveau d'efficacité sur les tests réalisés en 2017-2018),

Source : DPMA / SINAY

- Augmentation du taux d'observations par des observateurs embarqués à bord des chalutiers pélagiques (couverture d'environ 28% sur la période à risque en 2019),
- Marquage volontaire des carcasses de dauphins capturés afin de mieux comprendre leur dérive et ainsi mieux qualifier le phénomène et les zones de captures (en analyse de dérive

inverse),

- Mise en place d'une obligation de déclaration des captures accidentelles de mammifères marins pour l'ensemble des activités de pêche (évolution de l'arrêté de 2011 concernant la protection des mammifères marins).

Cette dernière mesure s'est accompagnée de la publication d'un guide d'aide à la saisie et à la reconnaissance des mammifères marins. Des formations ont aussi été proposées courant 2019 aux marins pêcheurs concernant leurs obligations déclaratives (log book électronique, fiche papier...), ces guides sont distribués à cette occasion.



Où en sommes-nous ?

Pendant l'hiver 2018-2019, 1188 cétacés ont été retrouvés échoués dont 93% de dauphins communs. Sur les 90% de dauphins analysés, 85% présentaient des traces de captures accidentelles (estimation minimale non définitive).

Si les chalutiers pélagiques constituent une flottille identifiée comme susceptible de capturer des dauphins communs, les pingers utilisés semblent avoir montré une certaine efficacité. 31 captures accidentelles ont été recensées lors des observations à la mer (pour mémoire 28% de l'effort de pêche de la flottille a été observée).

Malgré les mesures mises en œuvre, les taux d'échouages et de captures accidentelles n'ont pas diminué globalement. D'autres pêcheries semblent donc également impliquées dans le phénomène de captures accidentelles de dauphins communs. Par ailleurs, l'obligation de déclaration de captures n'a pas été mise en place par les professionnels. Un travail d'information/sensibilisation/accompagnement est nécessaire.

L'observatoire Pélagis a mené plusieurs analyses afin de corréliser les zones de captures identifiées par analyse de dérive inverse des carcasses (données d'échouages issues du réseau national d'échouage) avec les efforts de pêche des navires équipés de systèmes satellite (VMS pour les plus de 12 m dans le golfe de Gascogne). Ces investigations sont encore en cours concernant différentes flottilles (notamment fileyeurs français et chalutiers espagnols), aucune conclusion claire ne peut être dressée à ce jour. Une meilleure compréhension des interactions est absolument nécessaire afin de pouvoir limiter ces captures.

Les mêmes mesures seront mises en place pour l'hiver 2019-2020 et certaines seront probablement renforcées :

- extension du renforcement de l'observation à la mer sur d'autres flottilles que les chalutiers pélagiques français,
- échanges avec les flottes et gouvernement espagnol,
- réédition du guide d'aide à la déclaration et la reconnaissance et distribution auprès des organisations professionnelles pour diffusion,
- mise en place effective de la déclaration,

D'autres pistes de travail sont en cours de réflexion.

Le comité national des pêches maritimes et des élevages marins met également en œuvre depuis juillet 2019 un projet financé sur la mesure 39 du FEAMP concernant la Limitation des Captures Accidentelles de Dauphins Communs dans le Golfe de Gascogne (LICADO). Ce projet vise à mieux comprendre les interactions entre activités de pêche et dauphins communs (analyse bibliographique, entretiens auprès des marins pêcheurs), à améliorer le pinger utilisé par les chalutiers pélagiques (notamment passer à un pinger uni-directionnel et qui n'émet qu'en présence de mammifères marins), tester des solutions techniques sur les fileyeurs et envisager d'autres mesures (évolution des stratégies de pêche...).

Contact :

Stéphanie Tachaires

Chargée de mission « pêche et usages maritimes », Agence française pour la biodiversité
stephanie.tachaires@afbiodiversite.fr

Contexte

Depuis 2010 et au regard du développement conjoint de la pratique de sports de nature sur le littoral et en mer et du réseau des aires marines protégées, l'Ecole nationale de voile et des sports nautiques, le Pôle ressources national sports de nature et l'Agence française pour la biodiversité ont mis en place un partenariat. Il vise à accompagner le développement durable des sports de nature sur le littoral et en mer.

> 2018, UN COLLOQUE PARTENARIAL



L'École nationale de voile et des sports nautiques (ENVSN) et le Pôle ressources national sports de nature, l'Agence française pour la biodiversité, les laboratoires VIPS2 et GEOMER de l'UMR LETG ont organisé le premier colloque **Sport, mer et littoral** portant sur la gestion intégrée des sports de nature et activités nautiques dans les territoires littoraux et les milieux marins.

Organisé les **jeudi 29 novembre et vendredi 30 novembre 2018** à l'ENVSN à Saint Pierre

Quiberon, ce **premier colloque Sport, mer et littoral** avait pour objectifs **de partager** un état des lieux de la connaissance sur les pratiques et pratiquants des activités nautiques sur le littoral, **faire connaître les outils de gouvernance et planification territoriale** vers une gestion intégrée des activités nautiques et sports de nature dans les territoires littoraux et les milieux marin et **d'échanger ensemble sur l'accompagnement des pratiquants** dans leur recherche de **pratique citoyenne et respectueuse de son environnement**. Il a été l'occasion de mettre en relation les acteurs des territoires avec les universitaires qui apportent des connaissances fondamentales pour gérer durablement nos territoires et activités et des têtes de réseaux nationaux en charge d'agir sur les politiques nationales du sport, de l'environnement, de la cohésion des territoires, du tourisme et de la mer.

> LE CONTENU DU COLLOQUE

Le colloque a été organisé en 3 sessions :

- 1/ La connaissance des pratiques et des pratiquants,
- 2/ Comment gérer les usages du milieu marin et du littoral tout en préservant leur qualité ?
- 3/ Participation des sports de nature à la qualité environnementale des sites de pratiques.

Plusieurs axes de travail à consolider ont été identifiés :

- La nécessité d'un partage et d'une collecte efficace de données,
- L'utilité du développement d'observatoire pour une gestion efficace et éclairée,

- L'intérêt de la recherche/action pour accompagner les projets de développement durable des sports de nature dans les AMP,
- Encourager l'implication des pratiquants et la co-construction,
- Poursuivre et appuyer les actions de sensibilisation et d'engagement des pratiquants,
- Valoriser, faire connaître les expériences réussies,
- Associer davantage l'industrie du sport.

Où en sommes-nous ?

Le partenariat entre l'ENVSAN, le PRNSN et l'AFB se poursuit avec de prochains moments d'échanges importants : une participation du réseau « sports de nature » au colloque national des aires marines protégées à Biarritz en octobre 2019, un temps de travail technique début 2020 sur les observatoires des pratiques et pratiquants et une nouvelle édition du colloque « sports, mer et littoral » fin 2020 / 2021.

■ COMBIEN COUTE NATURA 2000 ?

Charlène Kermagoret

IFREMER - Unité d'économie maritime
Laboratoire AMURE

charlene.kermagoret@ifremer.fr

Pierre Scemama

IFREMER - Unité d'économie maritime
Laboratoire AMURE

pierre.scemama@ifremer.fr

Contacts :

Fanny Le Fur

Chargée de mission Financements Natura 2000
LIFE Marha, AFB

fanny.le-fur@afbbiodiversite.fr

Contexte

Dans le cadre du projet Life Marha, l'Ifremer, le Cired et l'AFB mènent une étude dont l'objectif est d'affiner la connaissance du coût de protection des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Il s'agit, d'une part, d'évaluer le coût de la politique Natura 2000 en mer dans une perspective de transparence et de pilotage de l'action publique et, d'autre part, d'apporter un appui aux gestionnaires de sites Natura 2000 pour la planification budgétaire de leurs actions. Pour cela, la méthodologie adoptée est une approche comptable, basée sur les coûts existants collectés sur les dernières années et similaire à l'analyse économique et social menée dans le cadre de la DCSMM.

Une trentaine de sites Natura 2000 seront sélectionnés pour une évaluation précise de l'ensemble des coûts à l'échelle du réseau, du DOCOB, du site, des mesures de gestion, des grandes missions d'animation, etc. La sélection des sites sera réalisée selon différents critères : type de structure gestionnaire, chevauchement avec d'autres outils de protection (PNM, RNN, PNR, etc.) ; état d'avancement du DOCOB ; représentativité géographique ; importance de la partie marine ; etc. Les gestionnaires seront sollicités de juillet à septembre 2019. La part de ressource humaine sera prise en compte.

D'autres sources d'informations seront recherchées. En effet, parallèlement à ces enquêtes, les coûts engagés par les différentes parties prenantes (notamment les institutionnels : DREAL, AFB, ministère) seront également collectés, en évitant le double-comptage des coûts. Enfin, la complémentarité avec les coûts sur les habitats et espèces des autres politiques publiques (DCSMM, DCE) et outils (PNM, RNN, etc.) sera évaluée.

Cette étude est préparatoire à l'évaluation du rapport coût/ efficacité des mesures Natura 2000 prévue en fin de projet Life Marha.

Colloque national aires marines protégées



La 4ème édition du **colloque national des aires marines protégées** se déroulera à Biarritz du 22 au 24 octobre 2019. Il réunira environ 500 participants (gestionnaires, services de l'État, acteurs socioprofessionnels, association de protection de l'environnement, représentants d'usagers de loisirs, scientifiques, élus, etc.).

Ce colloque vise à :

- Partager le bilan de la stratégie nationale de création et de gestion des AMP 2012-2020.
- Constituer un temps fort de réflexion collective de la prochaine stratégie nationale des aires marines protégées qui sera annoncée en juin 2020 par le Ministère de la Transition écologique à l'occasion du Congrès mondial de la nature organisé par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Mouillages éco-innovants

Un **appel à manifestation d'intérêt** visant à encourager le développement de mouillages de moindre impact dans les sites Natura 2000 a été lancé par l'AFB.

Plus d'infos : <https://www.afbiodiversite.fr/fr/actualites/appel-manifestation-dinteret-mouillages-et-balises-de-moindre-impact-en-atlantique-et>

Des **rencontres interprofessionnelles** autour des enjeux, pratiques et perspectives se tiendront à Vannes ou Lorient le 28 novembre 2019.

Plus d'info : <http://www.aires-marines.fr/concilier/econavigation>

Pêche à pied de loisir

Colloque national « pêche à pied de loisir : pour une pratique durable et des estrans préservés - 14 & 15 novembre 2019 à Erquy (22)

Plus d'infos : www.pecheapied-loisir.fr / @ReseauLittorea / @ReseauLittorea



BREVES

Lancement des Docob du site Natura 2000 Mor Braz et des ZPS des « Iles de Houat-Hoëdic »

Contact pour la partie ZPS marine : Emilie Ardouin – AFB (emilie.ardouin@afbiodiversite.fr)

Contact pour la partie marine du site ZSC : Anahita Marzin – AFB (anahita.marzin@afbiodiversite.fr)

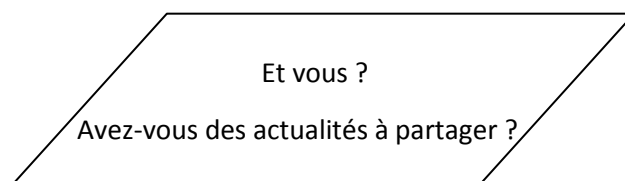
Contact pour la partie terrestre des sites : Anne Aurrière – Mairie de Houat (mairie-houat@wanadoo.fr)

Une **plateforme répertoriant les aides financières publiques** a été créée par le ministère : [aides et territoires](#). Cette plateforme, créée initialement à destination des collectivités, est participative. L'équipe de Marha souhaite booster la diffusion des aides concernant le milieu marin et a publié, en accord avec les autorités de gestion des fonds concernés, quelques aides 2019. Vous y retrouverez par exemples les appels à projets et appels à manifestation d'intérêt 2019 tels que les [mouillages de moindre impact](#) ou encore la [surveillance et l'évaluation inter-directive DCSMM DCE, DHFF et DO](#) (AFB), les mesures [39](#) et [40](#) du FEAMP (DPMA). La plateforme est en cours d'évolution et prévoit, à moyen terme, la création de listes regroupant certaines thématiques, afin de simplifier la recherche d'aides (plus de 200 offres actuellement, sur l'ensemble des thématiques couvertes par le MTES). Il est envisagé de créer une liste « Natura 2000 en mer ».

-> N'hésitez pas à utiliser à partager l'existence de cette plateforme !

CA BOUGE...

... sur les plateaux du Four et de Rochebonne : l'animatrice Estelle Baudinière est remplacée par Roxanne Boullard au Comité régional des pêches et des élevages marins des Pays de la Loire dès cet été.



Rédacteur en Chef : François Gauthiez

Secrétaires de rédaction : Laure Dupéchaud

Ont participé à ce numéro : Mélanie Odion, Mathieu Entraygues, Hugues Casabonnet, Maïwenn Le Borgne, Hélène Gosse, Cécile Barreaud, Amandine Eynaudi, Paul Sauboua, Fanny Le Fur, Stéphanie Tachouires, Bertrand Augé, Laure Dupéchaud

Crédits photographiques : Yves Gladu (en-tête)